



SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le village

05160 Saint-Apollinaire

Tel : 04.92.44.22.33/ Fax : 04.92.44.28.11

Email: mairie.st-apolлинаire@orange.fr

Annexe A2 : Règlement intérieur du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Caractéristiques de l'étude de sol et de filière d'assainissement non collectif

Ces dernières années, l'Assainissement Non Collectif a été cadré par de nombreux arrêtés qui rendent la conception et la mise en œuvre de filière ANC techniques et parfois complexes.

Un Bureau d'Études spécialisé, doté d'une garantie décennale à jour, vous apportera toutes les compétences nécessaires dans cette démarche.

Conformément au règlement en vigueur sur la commune de Saint-Apollinaire, **une étude de sol et de filière d'ANC est un document obligatoire dans le cadre d'une demande d'installation (construction et réhabilitation). Son contenu minimum est listé ci-dessous :**

1. Mesures de terrain

- **3 tests de perméabilité (d'infiltration)**
Profondeur : adaptée en fonction du futur fond de fouille du système d'épandage (attention au terrassement à venir en phase travaux – Déblais/Remblais) ;
- **Une fouille à la pelle mécanique** (2 en fonction de la surface du terrain et/ou des hétérogénéités) ,profondeur : 2,0 m ;
- **Recherche des circulations d'eaux et/ou de nappe phréatique**
Estimation d'une "côte" de hautes eaux et de très hautes eaux ;
- **Relevé synthétique de la topographie** (replat, pente en % approximatif...).

2. Rapport d'ingénierie

- **Schéma d'implantation des mesures de terrain** (orienté avec échelle adaptée) ;
- **Procès Verbaux des tests de perméabilité et de la fouille à la pelle mécanique ;**
- **Description complète d'un unique type de la filière d'ANC (micro-station, traitement/infiltration par le sol,...)** préconisée en accord avec le propriétaire et dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- **Schéma d'implantation des ouvrages à construire** – Plan A3 sur fond cadastral (ou levé topographique) matérialisant aussi l'implantation du bâti – Échelle adaptée (1/200, 1/300...).